

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de l'air

**Décision n° 1914 du 7 avril 2021
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
de la gendarmerie de l'air**

NOR : INTJ2109352S

Le commandant de la gendarmerie de l'air,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 6831 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1930025S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} mai 2021 :

Treuillet	Emmanuel	NIGEND : 141 174	NLS : 8 001 095
------------------	----------	------------------	-----------------

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} mai 2021 :

Jourdan	Christophe	NIGEND : 220 218	NLS : 8 083 451
Barret	Pascal	NIGEND : 139 456	NLS : 5 323 504

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} mai 2021 :

Decortès	Marcello	NIGEND : 164 446	NLS : 8 020 919
Peeters	Johann	NIGEND : 150 789	NLS : 8 008 077

Article 4

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} mai 2021 :

Varlois	Elodie	NIGEND : 230 548	NLS : 8 085 164
----------------	--------	------------------	-----------------

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 7 avril 2021.

*Le général,
commandant la gendarmerie de l'air,
J-F. Valynseele*